

## En résumé

1 Vous vous inscrivez en ligne sur le site  
<https://simmbad.fr>

2 Vous n'êtes pas détenteur du Certiphyto ?  
Vous participez à une formation obligatoire de 3 jours

ou  
Vous êtes détenteur du Certiphyto ?  
Vous suivez une journée de formation

3 Votre CFPPA vous délivre une attestation de formation

4 Pour demander et recevoir votre certificat individuel pour l'utilisation et/ou la vente de produits biocides, connectez-vous sur : <https://simmbad.fr>

## Contacts

### CFPPA Nantes Terre Atlantique

Contact : Mireille Rioual

site de Jules Rieffel  
7 rue de la Syonnaire BP 117  
44817 Saint-Herblain Cedex  
Mail : cfppa.nozay@educagri.fr  
Tél : 02 40 94 26 66

### CFPPA d'Angers Le Fresno

Contact : Anne-Marie Boucard

Sainte-Gemmes-sur-Loire  
BP 43627  
49036 Angers Cedex 01  
Mail : cfppa.angers@educagri.fr  
Tél. : 02 41 68 60 04

### Contact réseau CFA-CFPPA Pays de la Loire

Mail : evelyne.foucher-benard@educagri.fr  
[www.formation-agricole-paysdelaloire.fr](http://www.formation-agricole-paysdelaloire.fr)

### Contact réseau FREDON-FDGDON Pays de la Loire

Mail : formation@fredonpdl.fr  
[www.fredonpdl.fr](http://www.fredonpdl.fr)



## Le certificat individuel biocide



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE LA PÊCHE  
ET DE LA MER





## Le Certibiocide

### Pour quoi ?

L'apparition de nouveaux nuisibles (frelon asiatique, « moustique tigre ») sur le territoire national a mis en exergue la disparité des niveaux de connaissance des intervenants et la nécessité d'encadrer de façon stricte ce domaine d'activité.

Depuis le 9 octobre 2013, un «**certificat à l'utilisation professionnelle et la distribution de certains types de produits biocides destinés exclusivement aux professionnels**», ou certibiocide, a été créé afin de permettre une utilisation plus sûre et plus efficace des produits biocides et de responsabiliser les entreprises concernées sur les enjeux de santé humaine et environnementaux.

### Pour qui ?

Il concerne l'ensemble des professionnels qui achètent, utilisent ou distribuent des **produits biocides de protection de bois, rodenticides, avicides, insecticides et acaricides, de lutte contre les autres vertébrés, d'assainissement et de traitement antiparasitaire des locaux, matériels et véhicules utilisés pour l'agriculture et le traitement des ordures ménagères.**

L'obtention du certificat pour exercer ces activités est **obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015.**

### Comment ?

Pour les candidats titulaires d'un certificat individuel « décideur / opérateur en travaux et services », « mise en vente / vente » ou encore « applicateur / applicateur opérationnel en collectivité territoriale », le certificat individuel biocide peut être obtenu par **une journée de formation complémentaire** (7 heures).

Pour les autres candidats : **3 jours** de formation (21 heures).

Le certificat individuel biocide est **valable 5 ans**. Il est délivré par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, direction générale de la prévention des risques (DGPR).

## Programme de formation

Quelle que soit la durée de la formation, le programme de formation repose sur 5 chapitres :

- ▀ Règlementation
- ▀ Produits rodenticides
- ▀ Produits désinfectants
- ▀ Produits insecticides
- ▀ Gestion des déchets

Chaque chapitre concernant un type de produit est détaillé par thèmes :

- ▀ Présentation des principales substances actives
- ▀ Risques liés à l'utilisation des produits
- ▀ Situations d'exposition aux dangers
- ▀ Mesures à prendre pour réduire les risques
- ▀ Conduite à tenir en cas d'intoxication
- ▀ Dangerosité pour l'environnement
- ▀ Evaluation de la nécessité d'intervenir : identification des organismes cibles et évaluation des risques
- ▀ Evaluation comparative de l'utilisation des produits biocides et techniques alternatives

Une auto-évaluation clôture la formation, quelle qu'en soit sa durée.

## Calendrier de formation 2016

Formation	Date	Lieu de la formation	Contact
Session 1 jour	30 mars 2017	CFPPA Angers-Le Fresne à Ste Gemmes sur Loire (49)	<b>Anne-Marie Boucard</b> cfppa.angers@educagri.fr Tél. : 02 41 68 60 03
	11 mai 2017	CFPPA Jules Rieffel à St Herblain (44)	<b>Mireille Rioual</b> cfppa.nozay@educagri.fr Tél. : 02 40 94 26 66
Session 3 jours	13, 14, 15 mars 2017	CFPPA Jules Rieffel à St Herblain (44)	<b>Mireille Rioual</b> cfppa.nozay@educagri.fr Tél. : 02 40 94 26 66
	15, 16, 17 mai 2017	CFPPA Angers-Le Fresne à Ste Gemmes sur Loire (49)	<b>Anne-Marie Boucard</b> cfppa.angers@educagri.fr Tél. : 02 41 68 60 03